

# Bulletin Départemental de l'Éducation Nationale des Ardennes

## Sommaire

### ACTUALITÉ

- Journée nationale de l'audition.....2
- Communiqué du CDDP des Ardennes.....2

### PERSONNELS

- Personnels enseignants Premier degré.....2
- Tous personnels .....7

### VIE SCOLAIRE

- Activités éducatives et culturelles .....8
- Concours et prix scolaires.....11
- Pédagogie.....12
- Exposition .....12

## Annexes

Vous trouverez sur le **site de l'Inspection Académique** les annexes :

- n°1 : Note d'information sur le mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré : rentrée 2009
- n°2 : Règlement du concours d'expression graphique – Formulaire de participation

Directeur de publication : Jean GUTIERREZ

## ACTUALITÉ

### **Journée nationale de l'audition le jeudi 12 mars 2009 à 17 h30 à l'amphithéâtre du Lycée François Bazin à Charleville-Mézières.**

Monsieur ANDRETTO, Proviseur du Lycée François Bazin vous accueillera à la journée nationale de l'audition. Elle sera présentée par Monsieur Patrice GROFF, Président de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. L'introduction au thème de la journée départementale : scolarisation de l'enfant sourd « scolarité inclusive – scolarité spécialisée : un droit au choix pour l'enfant sourd ? » sera menée par l'audioprothésiste Monsieur Guy PLEUTIN.

Madame Sylvie PETIPAS, Directrice des Centres d'Audiophonologie et d'Education Sensorielle animera la table ronde et le débat avec le public à partir de témoignages d'un professionnel spécialisé, d'un parent d'enfant sourd, d'un enseignant et d'un jeune sourd.

### **Communiqué du CDDP des Ardennes : forum@tice - Culture numérique et éducation**

Créé à l'initiative du Centre régional de documentation pédagogique de Champagne-Ardenne et du Rectorat de l'académie de Reims, soutenu par les collectivités territoriales, ce forum-salon est une action forte qui veut valoriser l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'Education (TICE).

Ce forum-salon aura lieu le **mercredi 18 mars 2009 de 9 h à 18 heures** (entrée libre) au Centre des congrès de Reims.

**Exposition, conférences, table ronde, ateliers, inscriptions et programme complet sur le site:**

<http://www.forumatice.fr/>

### **Présentation d'un manuel scolaire**

Monsieur Jean-Pierre DEMAGNY, Inspecteur de l'Education Nationale, présentera son ouvrage « la tribu des maths » au CDDP des Ardennes - 18 rue Voltaire à Charleville-Mézières - le 12 mai prochain de 17 h30 à 19 heures.

**Public :** enseignants CE2

**Site :** [www.latribudesmaths.com](http://www.latribudesmaths.com)

## PERSONNELS

### **Personnels enseignants du premier degré**

#### **Informations administratives**

#### **LANGUES VIVANTES : formation habilitante et continue 2009-2010**

La pratique d'une langue étrangère constitue le deuxième pilier du socle commun de connaissances et de compétences (BO HS n°3 du 19 juin 2008)

La formation habilitante prépare les enseignants à l'habilitation sur les plans pédagogique, linguistique et culturel.

L'habilitation se déroule en 2 parties

**Habilitation provisoire** : 30 minutes face au jury.

Elle vise à juger les compétences linguistiques (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale) et culturelles des candidats ainsi que leurs connaissances des textes de références (BO et Cadre Européen de Références pour les Langues).

**Habilitation définitive** : observation d'une séance en classe de 45 minutes si obtention de l'habilitation provisoire.

Des sessions d'habilitation ont lieu à partir de fin décembre.

**Formation habilitante** : stages de formation, réservés aux enseignants désirant préparer l'habilitation en anglais et en allemand.

2 stages de trois semaines sont proposés :

Premier trimestre : 20 stagiaires (à titre indicatif)

Deuxième trimestre : 20 stagiaires (à titre indicatif)

**Formation continue** : réservée aux enseignants habilités en anglais et en allemand qui souhaitent une remise à niveau linguistique, pédagogique et culturelle et qui n'ont pas bénéficié de formation continue en langues depuis 5 ans.

Troisième trimestre : 20 stagiaires (à titre indicatif), sauf pour les germanistes qui participeront soit au stage du premier trimestre, soit à celui du deuxième trimestre.

Un stage à l'étranger de deux semaines peut être envisagé dans le cadre des actions COMENIUS 2. Ces séjours se dérouleront aux premier et deuxième trimestres pour les personnes non habilitées et les germanistes et au troisième trimestre pour les enseignants habilités. Les dossiers devront être parvenus à l'agence avant le 30 avril 2009, donc **avant le 18 avril**, date des vacances de printemps. Une réunion de préparation à la constitution des dossiers aura lieu le 1<sup>er</sup> avril à l'Inspection académique.

Pour tous renseignements complémentaires,

Patricia CHAMPION, conseillère pédagogique langues vivantes : 03.24.59.71.94.

-----

### ACTE DE CANDIDATURE

(à retourner, par **voie hiérarchique**, pour le **25 mars 2009** à Monsieur PERIGNON, IEN adjoint à l'IA-D.S.D.E.N, Inspection Académique, Circonscription Charleville Adjoint, 20 avenue François Mitterrand 08000 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex)

NOM : ..... Prénom : .....

Ecole : .....

Circonscription : .....

Poste tenu : .....

- Souhaite suivre la formation habilitante avant de se présenter devant la commission d'habilitation.

**Langue** :  allemand  anglais

**Niveau** :  débutant  intermédiaire  correct

est intéressé(e) par le séjour à l'étranger

- Souhaite suivre la formation continue réservée aux enseignants habilités.

**Langue** :  allemand  anglais

est intéressé(e) par le séjour à l'étranger

Date et signature

## Mutation

### Mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré

Les directeurs d'école et chefs d'établissement doivent **obligatoirement** porter à la connaissance des enseignants les informations ci-dessous (**personnels présents, en stage, en congé ou qui assurent un remplacement dans leur école ou établissement**).

**Merci de bien vouloir vous reporter à la note d'information sur les nouvelles modalités du mouvement figurant en annexe.**

La participation au mouvement général unique se fera par l'intermédiaire d'Internet via l'application I-Prof (application SIAM - Participation au mouvement). Les enseignants qui participeront au mouvement pour la rentrée 2009 sont invités dès maintenant à vérifier leur connexion I-Prof pour éviter toute surprise lors de la saisie des vœux. L'accès à I-Prof figure sur le site de l'Inspection académique [www.ac-reims.fr/ia08](http://www.ac-reims.fr/ia08)

Dans la mesure du possible, la circulaire et la liste des postes pourront être consultées dans SIAM à compter du 17 mars 2009 ainsi que sur le site de l'inspection académique à la rubrique « personnels ».

Ces documents seront transférés également par courrier électronique dans les établissements.

*Saisie des vœux de mutation par les enseignants entre **le 23 mars et le 7 avril 2009.***

Rappel concernant la carte scolaire : Les directeurs d'école concernés par une mesure de carte scolaire doivent prévoir la réunion d'un conseil des maîtres afin d'examiner le volontariat des maîtres pour un changement d'affectation à la prochaine rentrée. La date limite de réponse est fixée **au 25 mars 2009.**

### Mutations interdépartementales

Les résultats du mouvement interdépartemental sont prévus pour le 20 mars 2009. Les enseignants auront accès aux résultats via l'application I-Prof.

Les personnels enseignants du premier degré :

- n'ayant pas participé au mouvement interdépartemental à effet de la rentrée 2009 sont informés de la date limite du **1<sup>er</sup> mai 2009** pour déposer une demande de mutation par INEAT direct pour un ou plusieurs départements. Sauf cas exceptionnel d'une mutation de conjoint, aucune demande postérieure au 1<sup>er</sup> mai 2009 ne sera examinée,

- ayant participé aux opérations des permutations doivent attendre les résultats avant de déposer une demande au titre d'un INEAT direct, ceci avant le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Les professeurs des écoles stagiaires en IUFM peuvent déposer une demande avant le 1<sup>er</sup> mai 2009. Cependant, il leur est rappelé que leur affectation, à l'issue de leur année de formation en IUFM, intervient dans le département pour lequel ils ont été recrutés.

La demande doit comprendre les pièces suivantes :

- une demande d'EXEAT adressée à l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale du département des Ardennes,

- une demande d'INEAT adressée à l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale du ou des département(s) sollicité(s), sous couvert de l'Inspecteur d'académie, D.S.D.E.N des Ardennes qui se chargera de la transmettre (sous le timbre de la DRH).

- Tout document venant justifier la demande (photocopie de la décision judiciaire pour la résidence de l'enfant, du livret de famille, du PACS, de l'avis d'imposition commune, extrait d'acte de naissance de l'enfant, justificatif de domicile, attestation d'activité professionnelle du conjoint faisant clairement apparaître la durée de séparation, certificat de scolarité de l'enfant...). Les personnels enseignants du département des Ardennes ayant déjà participé aux permutations informatisées n'ont pas à renvoyer de nouvelles pièces justificatives, sauf en cas de changement de situation.

L'ensemble des pièces doit être transmis par la voie hiérarchique à l'Inspecteur d'Académie des Ardennes (DRH).

**Aucune demande d'INEAT n'est traitée tant que l'EXEAT n'est pas accordé.**

**Attention** : Certains départements fixent une date de dépôt auprès de leurs services antérieure au 1<sup>er</sup> mai 2009. Il est conseillé de se renseigner auprès des départements sollicités des dates limites de réception de la demande d'INEAT et de tenir compte des délais de transmission.

*Les demandes d'exeat du département des Ardennes seront examinées en fonction de la situation des personnels enseignants du premier degré à la rentrée 2009.*

## Liste d'aptitude

### **Liste d'aptitude aux fonctions de directeur-adjoint chargé de S.E.G.P.A. de collègue – Année 2009**

**Réf. : Décret n°81-482 du 8 mai 1981 modifié.**

*Se reporter à la note Bureau D.P.1 DP1/09/48/MT/MP en date du 09/02/2009, adressée dans chaque collège avec SEGPA.*

Peuvent faire acte de candidature sur la liste d'aptitude, les membres du corps enseignant **titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée**, âgés de trente ans au moins et justifiant au 1<sup>er</sup> octobre 2009 de cinq années de services accomplis en qualité de titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection.

Toutefois, sont pris en compte, dans la limite de deux ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant.

L'imprimé relatif à l'inscription sur la liste d'aptitude est disponible à la Direction des Ressources Humaines (03.24.59.71.69), elle concerne les candidats en fonction dans les établissements du 1<sup>er</sup> degré ou en stage de préparation du D.D.E.E.A.S. à Suresnes.

Ces dossiers, complétés, devront parvenir à l'Inspection académique pour le **11 mai 2009**.

### **Intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude**

***Préparation des travaux d'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles sous réserve de la confirmation ministérielle d'un contingent budgétaire attribué au département.***

L'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles permet d'accéder à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, de bénéficier d'un meilleur déroulement de carrière et de percevoir une pension de retraite calculée sur une base sensiblement plus favorable.

Une mesure d'intégration d'office n'est pas envisagée. Un instituteur qui souhaite être intégré par liste d'aptitude dans le corps des professeurs des écoles doit en faire préalablement la demande.

Afin que les instituteurs puissent se positionner rapidement sur leur demande d'intégration, il leur est rappelé ci-dessous les services leur permettant de bénéficier d'un départ en retraite à 55 ans **à condition qu'ils aient effectué 15 années de service actifs à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2009**.

Services actifs ou de catégorie B permettant un départ en retraite à 55 ans aux agents qui totalisent 15 années de services actifs :

#### **Sont comptabilisés en catégorie B :**

- les services de stagiaire et de titulaire et par extension la scolarité en école normale à partir de la première année de formation professionnelle.
- cette condition de 15 ans peut être satisfaite par l'addition de services actifs éventuellement accomplis auprès d'une autre administration comportant des services classés en catégorie B.

*Sous réserve que l'intéressé ait accompli auparavant des services de catégorie B :*

- le service militaire accompli en cas de mobilisation.
- les services effectués en cas de maintien ou de rappel sous les drapeaux.

*En ce qui concerne les services accomplis en position de détachement :*

- les services des instituteurs détachés hors d'Europe sont systématiquement décomptés en catégorie B.
- les services des instituteurs détachés en Europe ne peuvent être classés en catégorie B qu'à une double condition : que les fonctions exercées soient de même nature que celles assurées dans le corps d'origine et que l'emploi de détachement soit lui-même classé en catégorie B.

*Il convient de se renseigner précisément sur la nature des services et leur classement en catégorie B.*

Rappel : Le temps partiel est considéré comme du temps plein pour l'ouverture du droit à pension.

**Ne sont pas comptabilisés en catégorie B :**

- les services auxiliaires validés, accomplis dans l'emploi d'instituteur.
- la durée du service militaire légal.
- les périodes de mise à disposition pendant lesquelles l'instituteur n'a pas exercé les fonctions correspondant à un emploi classé en catégorie B (décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié).

**Peuvent faire acte de candidature à l'inscription sur la liste d'aptitude, les instituteurs titulaires qui justifient, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, de cinq années de services effectifs en cette qualité.**

Le barème est constitué de :

- l'ancienneté générale de service au 1<sup>er</sup> septembre 2009 (40 points maximum),
- la note pédagogique au 31 janvier 2009 - coef. 2 (40 points max.),
- affectation en Z.E.P. : 3 points attribués aux maîtres ayant exercé leurs fonctions en Z.E.P. durant l'année scolaire 2008/2009 et ayant accompli 3 années de service continu et à temps complet en Z.E.P. au 1<sup>er</sup> septembre 2009. Les enseignants affectés à mi-temps bénéficient de cette bonification. Les congés de longue maladie, congés de longue durée, congés de formation et congés parentaux suspendent cette période passée en Z.E.P. ouvrant droit à bonification,
- fonction de directeur d'école : 1 point aux maîtres nommés actuellement dans l'emploi, après inscription sur la liste d'aptitude correspondante, ou aux maîtres chargés de direction d'une école à classe unique. Avantage cumulable avec celui lié à l'affectation en Z.E.P. Les instituteurs nommés directeurs d'école à titre provisoire ou par intérim pourront prétendre à cette majoration d'un point sans être inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, à condition d'assurer ces fonctions pendant toute l'année scolaire 2008-2009,
- diplômes universitaires : 5 points,
- diplômes professionnels : 5 points.

**L'inscription sur la liste d'aptitude s'effectue à partir de l'application S.I.A.P., par le biais d'I-Prof. Les instituteurs pourront saisir leur demande du 21 avril 2009 au 15 mai 2009.**

Accès à l'application SIAP dans I-Prof :

Dans I-Prof, vous pouvez accéder au service SIAP en cliquant sur le lien « Les Services », puis sur « Utiliser SIAP pour saisir votre demande de promotion de corps ».

Pour saisir votre candidature, cliquez sur « Vous inscrire ». Un message s'affiche : « Déposez votre candidature pour accéder au corps des professeurs des écoles ».

Votre dossier administratif de candidature s'affiche : la page d'inscription rappelle les éléments de votre dossier administratif (grade, dernier échelon...).

Deux liens sont accessibles :

- « Consulter ou compléter vos diplômes enregistrés dans la base I-Prof »
- « Validez votre candidature pour accéder au corps des professeurs des écoles »

Le bouton « ajouter » permet la saisie par l'enseignant d'un diplôme universitaire ou d'un autre type de diplôme. **L'enseignant devra impérativement adresser la pièce justificative à la Direction des Ressources Humaines de l'Inspection académique.**

En cliquant sur « Validez votre candidature pour accéder au corps des professeurs des écoles », la candidature de l'enseignant sera validée.

**Dès réception de votre accusé de réception sur la boîte I-Prof (à partir du 19 mai 2009), il conviendra de l'imprimer, de le dater, de le signer et de le transmettre à la Direction des Personnels de l'Inspection académique accompagné, le cas échéant, de la copie de vos diplômes universitaires et professionnels.**

La liste d'aptitude est soumise à l'avis de la Commission Paritaire du 25 juin 2009. Elle est définitivement arrêtée après réception du contingent budgétaire et la prise en compte de l'ensemble des éléments du barème à la date de la rentrée 2009.

## Tableau d'avancement

**Le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles** établi à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2009 est consultable auprès de la direction des ressources humaines de l'inspection académique. Il prend en compte les éléments de barème constatés au 31 décembre de l'année antérieure. Il reste en attente du contingent budgétaire qui sera confirmé par le ministère d'ici la fin de l'année scolaire.

## Tous personnels

### Action sociale en faveur des personnels

- 1) P I M (prestations interministérielles) : je rappelle que les dossiers pour séjours d'enfants en centre de vacances ou pour les séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif doivent être adressés à mes services (DRH – action sociale) dûment remplis à l'issue du séjour.
- 2) ASIA (actions sociales d'initiative académique) : Les demandes d'aide pour les études supérieures des enfants doivent parvenir à mes services avant le 30 avril. Pour la nouvelle ASIA « Loisirs des enfants » les dossiers doivent être retournés à mes services dans les 6 mois qui suivent l'inscription. Dans la mesure où il s'agit d'adhésions pour l'année scolaire à un club sportif ou culturel, il est grand temps de me fournir vos demandes d'aides, si vous souhaitez en bénéficier.

Les informations concernant les différentes aides figurent sur le site du Rectorat :

[www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr) rubriques « personnels » puis « action sociale ». Différents dossiers peuvent y être téléchargés.

**Remarque** : pour **les ASIA**, le calcul du Quotient Familial est réalisé à partir du revenu imposable sur lequel nous effectuons encore l'abattement de 20 %, supprimé par les services fiscaux depuis 2006. (Ce mode de calcul ne s'applique pas pour « l'aide au logement » qui est basée sur les 3 derniers bulletins de salaire du demandeur.)

**Cette précision n'est pas donnée sur le site du Rectorat.**

### Poste ELV pour l'enseignement d'une langue vivante étrangère

Un demi-poste ELV pour l'enseignement de l'allemand est ouvert à la rentrée 2009 dans la circonscription de REVIN.

S'agissant d'un demi-poste, il est proposé hors mouvement à l'ensemble des enseignants qui disposent d'une habilitation définitive pour l'enseignement de l'allemand à l'école primaire. Ce poste peut-être sollicité :

- par un enseignant titulaire d'un poste. Dans ce cas l'enseignant restera titulaire de son poste et bénéficiera d'une décharge particulière pour effectuer cet enseignement dans les écoles d'un secteur – se renseigner auprès de la circonscription sur le service à assurer,
- par un enseignant non titulaire d'un poste. Dans ce cas l'enseignant assurera ce service qui sera couplé avec une demi-décharge de direction de l'école de Revin Campagne.

Les candidats, titulaires d'une habilitation définitive en allemand doivent adresser, par la voie hiérarchique, leur demande d'affectation sur ce demi-poste allemand à l'Inspecteur d'académie, sous le timbre de la DRH **avant le 31 mars 2009.**

### **Assistante sociale des personnels**

Madame Marie-Annick PIERQUIN, Conseillère Technique, Assistante Sociale pour le personnel de l'Education nationale, reçoit sur rendez-vous à l'Inspection académique, les agents, titulaires ou non, qui rencontrent des difficultés dans leur vie professionnelle ou personnelle, problèmes de santé, familiaux, financiers, sociaux.

Tél : 03.24.59.71.55. Secrétariat le matin : 03.24.59.71.52

### **Médecin de prévention**

Les personnels souhaitant rencontrer Madame DEGIOVANNI, médecin de prévention de l'académie de Reims, peuvent contacter Madame PIERQUIN, assistante sociale des personnels, afin d'obtenir un rendez-vous.

## **VIE SCOLAIRE**

### **Activités éducatives et culturelles**

#### **Semaine de la presse et des médias dans l'école**

**20<sup>ème</sup> édition**

Le CDDP des Ardennes organise chaque année dans le cadre de "**La semaine de la presse et des médias**" une opération à destination des élèves des écoles et collèges du département des Ardennes. Six équipes de 3 à 4 élèves réalisent sur chaque journée leur propre journal télévisé, dans des conditions proches de la réalité : conférence de rédaction, tournage, montage, diffusion en direct avec présentation des sujets en plateau. Des professionnels de l'information accompagnent chacune des journées.

**date : du lundi 23 au vendredi 27 mars 2009**

**thème** : réaliser un journal télévisé en une journée !

**sites** : <http://www.crdp-reims.fr/cddp08/telescol>

<http://www.cleml.org>

#### **Journée « Portes Ouvertes »**

Le Lycée agricole de Rethel - Route de Novion - 08300 Rethel, organise une journée « Portes Ouvertes » le **samedi 21 mars 2009 de 10 heures à 17 heures** afin de faire connaître ses formations, la qualité de ses équipements pédagogiques et les conditions conviviales de son internat.

#### **Le Printemps des poètes (rappel Bden n°4)**

**11<sup>ème</sup> édition**

**date** : du lundi 2 au dimanche 15 mars 2009

**thème** : "En rires – Hommage à Jean Tardieu"

**sites** : <http://www.crdp-reims.fr/cddp08>

<http://www.printempsdespoetes.com>

Contact : Mmes Célia Galice et Lucie Espinas [c.galice@printempsdespoetes.com](mailto:c.galice@printempsdespoetes.com).

## Lycéens en Avignon

Opération reconduite en 2009 (partenariat rectorats/collectivités territoriales)

**date** : du 07 au 29 juillet 2009 en Avignon

**thématique** : d'une part, sur « récit, histoire, narration » et, d'autre part, sur « la tragédie »

**but** : favoriser le rayonnement du théâtre dans l'institution scolaire

**public** : élèves volontaires des LEGT et LP (parité garçons-filles souhaitée) encadrés par leurs professeurs

**forme** : projets autour de 2 spectacles (un texte classique et un texte contemporain)

**sites consultables** : <http://www.festival-avignon.com/>  
<http://www.educnet.education.fr> – discipline : théâtre  
<http://crdp.ac-paris.fr> «pièces démontées»

BOEN n° 07 du 12 février 2009

## Echanges franco-allemands

**Plan de relance** : Programme franco-allemand Heinrich Heine : séjour individuel d'élèves de seconde en Allemagne dans le cadre de la certification d'allemand de niveau « B1 » en 2009

**forme** : séjour d'une durée de 3 à 6 semaines, linguistique et interculturel dans le pays partenaire, accueil dans les familles, versement de bourses

**date** : début juin à la mi-juillet 2009

**inscription** : pour le 18 mars au plus tard

BOEN n°7 du 12 février 2009

## Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

10 mai, journée de commémoration nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Les équipes éducatives des premier et second degrés sont appelés à organiser autour de la date du 10 mai des moments particuliers de réflexion et d'échange : visites de lieux de mémoire, projections de films, lecture d'extraits d'œuvres littéraires....

Cette journée est également l'occasion d'élargir la réflexion à des problématiques actuelles (traite des êtres humains, travail des enfants, travail forcé, etc.).

Mises en lignes sur le sujet :

- Par les Centre national de documentation pédagogique : <http://www.cndp.fr/memoire>
- Par le CIDEM : [http://itinerairesdecitoyennete.org/journees/10\\_mai/](http://itinerairesdecitoyennete.org/journees/10_mai/)

## « L'Ecole agit ! Pour le développement durable » année scolaire 2008-2009

**2<sup>ème</sup> édition**

**Public** : écoles et établissements scolaires

**But** : sensibiliser les élèves au développement durable

**Forme** : construire de nouveaux projets autour de 6 thématiques renouvelées « Montagne, océan, ville ou campagne... »

**Dépôt des projets** : avant le 30 avril 2009

**Sites consultables** : <http://www.lecoleagit.fr>  
<http://www.sceren.fr/edd>

Encart du BOEN n° 10 du 05.03.2009

## A l'école de la forêt

Opération interministérielle (ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture et de la Forêt)

**Objectif** : sensibiliser les élèves aux différentes fonctions qu'assure la forêt ainsi qu'à sa **gestion durable**.

**Public** : élèves des écoles primaires

Cette opération apporte au projet pédagogique une lisibilité institutionnelle par l'attribution d'un label, d'un financement de l'État auquel peuvent s'associer différents partenaires et le soutien technique d'un forestier. Elle s'inscrit dans une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD).

**Contact** : Les enseignants peuvent être aidés dans le montage et le suivi de leur projet par les correspondants départementaux :

- Messieurs Yannick GRANDGIRARD (03 24 33 65 36) et Damien MARTIN (03 24 33 66 42), DDAF des Ardennes, 44 rue du Petit Bois 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES

- Monsieur DIDIER - maître ressource sciences, CDDP 18 rue Voltaire 08019 CHARLEVILLE-MEZIERES (tél. 03 24 52 62 78)

### **Calendrier prévisionnel des opérations pour l'année scolaire 2009-2010 :**

**Avant le 29 mai 2009** : dépôt des projets auprès du maître ressource sciences

**Début octobre 2009** : les comités régionaux informent par courrier les enseignants de l'obtention du label et de la somme octroyée aux projets, versement unique.

**Inscription** : dossier à télécharger sur [www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr](http://www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr) (rubriques Construire un projet puis Dossiers en ligne) ou à demander auprès d'un des correspondants départementaux.

### **Calendrier scolaire année 2009-2010**

<b>ANNEE SCOLAIRE 2009 – 2010</b> BOEN N° 25 du 22/06/2006	<b>Calendrier national</b>
<b>Rentrée scolaire des enseignants (*)</b>	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2009
<b>Rentrée des élèves</b> <i>Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi, la rentrée a lieu le</i>	<b>Mercredi 2 septembre 2009</b> <b>JEUDI 3 SEPTEMBRE 2009 au matin</b>
<b>Toussaint</b>	Samedi 24 octobre 2009 Jeudi 5 novembre 2009
<b>Noël</b>	Samedi 19 décembre 2009 Lundi 4 janvier 2010
<b>Hiver</b>	Samedi 6 février 2010 Lundi 22 février 2010
<b>Printemps</b>	Samedi 3 avril 2010 Lundi 19 avril 2010
<b>Début des vacances d'été (**)</b>	<b>Vendredi 2 juillet 2010 au soir</b>

(\*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(\*\*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu **après la classe**, la reprise des cours **le matin des jours indiqués**.

**Lorsque les vacances débutent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi après les cours et la rentrée a lieu le jeudi.**

## Eco-Ecole – Appel à projet 2009

Label international d'éducation à l'environnement et au développement durable

Développé par la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, placé sous le Haut Patronage du Ministère de l'Éducation Nationale et soutenu par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, le programme Eco-Ecole permet à tous les participants et les partenaires d'une école élémentaire, d'un collège ou d'un lycée, de construire un projet environnemental concret pour leur établissement. Dans les établissements volontaires, les élèves et les enseignants, en partenariat avec les élus locaux, les associations locales et les parents d'élèves notamment, travaillent successivement sur cinq thèmes prioritaires : l'alimentation, la biodiversité, l'eau, l'énergie et les déchets.

Du diagnostic de leur lieu de vie et de leurs comportements à des améliorations concrètes pour en réduire les impacts sur l'environnement, Eco-Ecole conduit les acteurs de l'école et en particulier les élèves, à une réflexion de proximité sur les enjeux environnementaux et favorise l'éducation à la citoyenneté. Des outils d'accompagnement ainsi que le dossier de participation sont téléchargeables sur le site [www.eco-ecole.org](http://www.eco-ecole.org)

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Office Français pour l'Education à l'Environnement en Europe – 36, rue Amelot - 75011 Paris – tél : 01 45 49 40 50

### Concours et prix scolaires

#### Le printemps de l'Europe 2009

Diverses activités sont ouvertes au public : (chats, jeux, concours sur l'Europe et son avenir...)

*Sites consultables :*

<http://www.springday2009.net/ww/fr/pub/spring2009/activities.htm>

[chats@springday2009.net](mailto:chats@springday2009.net)

<http://www.springday2009.net/ww/fr/pub/spring2009/chats.htm>

<http://www.springday2009.net/ww/fr/pub/spring2009/competitions.htm>

#### Concours d'expression graphique et de reportage média

Dans le cadre de la consultation des lycéens engagée pour la réforme 2010, le CAVL de l'académie de Reims organise 2 concours en collaboration étroite avec le CLEMI qui permettront d'illustrer les propositions des lycéens et d'agrémenter la présentation académique qui sera faite lors de la venue de Monsieur DESCOINGS dans les Ardennes le 6 avril en présence des Chefs d'établissement de l'Académie :

**Un concours d'expression graphique** de dessin du 10 février au 31 mars 2009. Ce concours a pour thème « **la représentation du lycéen de demain** » dont l'objectif est d'illustrer par le dessin le lycéen de demain et d'initier une réflexion déjà entamée sur la réforme du lycée dans les CVL sur ce qu'elle représente et comment elle peut s'exprimer. Le règlement en pièce jointe apporte tous les renseignements nécessaires à la participation de ce concours.

**Un concours « média »** constitué soit d'un **reportage vidéo** soit d'un **interview radio** n'excédant pas 3 minutes. Le CLEMI a en charge les modalités d'organisation de ce concours et se mettra en contact avec des établissements choisis pour apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces reportages. Néanmoins si vous êtes intéressé pour participer à ce concours vous pouvez déjà prendre contact avec Monsieur Benoit, responsable académique du CLEMI au 06 80 03 43 06.

**Les meilleures réalisations sélectionnées seront récompensées par des abonnements pour les CVL et seront largement diffusées sur les sites de la vie lycéenne.**

## Pédagogie

### **Dossier pédagogique pour accompagner l'événement musical 2009 dans les Ardennes WAR REQUIEM de Benjamin Britten**

Cette œuvre exceptionnelle sera donnée le samedi 13 juin à Givet, le dimanche 14 juin à Sedan et le samedi 3 octobre 2009 à Charleville-Mézières. Elle rassemblera l'orchestre POLYPHONIA, le chœur A TEMPO, la chorale des classes de 5<sup>e</sup> à «horaires aménagés musique» du collège Jean Macé et 3 solistes.

Gérard Thiriet, chef de chœur et professeur de musique au lycée Sévigné, met à disposition des enseignants un document pédagogique (dossier accompagné d'un CD) qu'il a réalisé afin d'inciter les élèves à assister à ce concert et de les y préparer. Son contenu est particulièrement adapté aux élèves des écoles primaires et des collèges. Son utilisation ne nécessite aucune connaissance musicale préalable.

Il est gratuit et disponible sur demande auprès de Anne CARA, coordonnatrice pour les arts et la culture à l'Inspection académique des Ardennes (03 24 59 71 86), ainsi qu'à la médiathèque du CDDP.

Pour tout renseignement complémentaire ou réservation, veuillez contacter Gérard Thiriet [thir12@hotmail.com](mailto:thir12@hotmail.com)

## Exposition

### **Vernissage de l'exposition « ZODIAQUES TREMBLES »**

Exposition ouverte dans le cadre du Printemps des Poètes 2009 et présentée au musée Arthur Rimbaud à Charleville-Mézières.

Collages, assemblages, poèmes/collages de Robert CARA, conseiller pédagogique départemental arts visuels à l'Inspection académique des Ardennes.

Exposition du 14 mars au 17 mai 2009.

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale des Ardennes

Jean GUTIERREZ